

**DEMANDE DE DÉROGATION POUR :**  
**X LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT\***  
**X LA DESTRUCTION\***  
**LA PERTURBATION INTENTIONNELLE\***  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

<b>A. VOTRE IDENTITÉ</b>		
Nom et Prénom : ou Dénomination (pour les personnes morales) : DREAL PACA Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : / Adresse : 16 rue Antoine Zattara Commune : <b>Marseille</b> Code postal : <b>13331 Cedex 3</b> Nature des activités : <b>Administration publique (tutelle) des activités économiques</b> Qualification : <b>Administration de l'Etat, service déconcentré à compétence (inter-)régionale</b>		
<b>B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION</b>		
Nom scientifique Nom commun	Quantité (individus)	Description (1)
<i>Voir détail dans le dossier</i>		
<b>B1 – Amphibiens : 2 espèces</b> Crapaud épineux ( <i>Bufo spinosus</i> ) Salamandre tachetée ( <i>Salamandra salamandra</i> )	Voir le détail dans le dossier joint	Prélèvement ou sauvetage de spécimens d'espèces. Relâchement des spécimens sur des secteurs non impactés. Risque négligeable mais non nul de destruction de spécimens de Crapaud épineux et de Salamandre tachetée : destruction d'habitats favorable avec impact résiduel notable. Le déplacement des individus en amont et pendant la période de travaux devrait permettre de réduire fortement ce risque lors de la phase chantier.  Impact résiduel jugé négligeable.  <i>Ces espèces font également l'objet d'un CERFA pour            destruction et altération d'habitats (CERFA 13614-01).</i>
<b>B2 – Reptiles : 6 espèces</b>		
Coronelle girondine ( <i>Coronella girondica</i> ) Couleuvre d'Esculape ( <i>Zamenis longissimus</i> ) Orvet fragile / de Vérone ( <i>Anguis fragilis / de            veronensis</i> ) Couleuvre verte et jaune ( <i>Hierophis            viridiflavus</i> ) Lézard à deux raies ( <i>Lacerta bilineata</i> ) Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> )		Risque négligeable mais non nul de destruction de spécimens Une adaptation du calendrier des travaux et un évitement des secteurs à enjeu permettent de réduire ces risques.  <i>Ces espèces font également l'objet d'un CERFA pour            destruction et altération d'habitats (CERFA 13614-01).</i>
<b>B3 – Oiseaux : 16 espèces</b>		
<b>6 espèces nicheuses du cortège des milieux semi ouverts :</b>		
Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> ) Linotte mélodieuse ( <i>Carduelis cannabina</i> ) Tarier pâtre ( <i>Saxicola rubicola</i> ) Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> ) Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius colluro</i> ) Bruant proyer ( <i>Emberiza calandra</i> )		Risque négligeable mais non nul de destruction d'individus. L'adaptation des périodes de travaux afin de ne pas intervenir durant les périodes sensibles des espèces devrait permettre de réduire au maximum le risque de destruction d'individus. De plus, les habitats fortement impactés par le projet ne sont pas les favorables. Impact résiduel jugé négligeable  <i>Ces espèces font également l'objet d'un CERFA pour            destruction et altération d'habitats (13614-01)</i>

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

<p>Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)</p>		<p>Risque négligeable mais non nul de destruction d'individus. L'adaptation des périodes de travaux afin de ne pas intervenir durant les périodes sensibles des espèces devrait permettre de réduire au maximum le risque de destruction d'individus. De plus, les habitats fortement impactés par le projet ne sont pas les favorables.</p> <p>Impact résiduel jugé négligeable</p> <p><i>Ces espèces font également l'objet d'un CERFA pour destruction et altération d'habitats (13614-01)</i></p>
<p><b>7 espèces nicheuses du cortège des milieux boisés :</b>          Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)          Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>)          Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)          Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)          Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)          Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>)          Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>)</p>		<p>Risque négligeable mais non nul de destruction d'individus. L'adaptation des périodes de travaux afin de ne pas intervenir durant les périodes sensibles des espèces devrait permettre de réduire au maximum le risque de destruction d'individus. De plus, les habitats fortement impactés par le projet ne sont pas les plus favorables.</p> <p>Impact résiduel jugé négligeable</p> <p><i>Ces espèces font également l'objet d'un CERFA pour destruction et altération d'habitats (13614-01)</i></p>
<p>Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)</p>		<p>Risque négligeable mais non nul de destruction d'individus. L'adaptation des périodes de travaux afin de ne pas intervenir durant les périodes sensibles de l'espèce devrait permettre de réduire au maximum le risque de destruction d'individus. De plus, les habitats fortement impactés par le projet ne sont pas les favorables.</p> <p>Impact résiduel jugé négligeable</p> <p><i>Cette espèce fait également l'objet d'un CERFA pour destruction et altération d'habitats (13614-01)</i></p>
<p>Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)</p>		<p>Risque négligeable mais non nul de destruction d'individus. L'adaptation des périodes de travaux afin de ne pas intervenir durant les périodes sensibles de l'espèce devrait permettre de réduire au maximum le risque de destruction d'individus. De plus, les habitats fortement impactés par le projet ne sont pas les favorables.</p> <p>Impact résiduel jugé négligeable</p> <p><i>Cette espèce fait également l'objet d'un CERFA pour destruction et altération d'habitats (13614-01)</i></p>

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

<p><b>Protection de la faune ou de la flore</b></p>	<p><b>X</b></p>	<p>Prévention de dommages aux cultures</p>
<p><b>Sauvetage de spécimens</b></p>	<p><b>X</b></p>	<p>Prévention de dommages aux forêts</p>
<p>Conservation des habitats</p>		<p>Prévention de dommages aux eaux</p>
<p>Inventaire de population</p>		<p>Prévention de dommages à la propriété</p>
<p>Etude écoéthologique</p>		<p>Protection de la santé publique</p>
<p>Etude génétique ou biométrie</p>		<p>Protection de la sécurité publique</p>
<p>Etude scientifique autre</p>		<p><b>Motif d'intérêt public majeur</b></p>
<p>Prévention de dommages à l'élevage</p>		<p>Détention en petites quantités</p>
<p>Prévention de dommages aux pêcheries</p>		<p>Autres</p>
<p>Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :  <b>Réaménagement de la RN85 entre Malijai et Digne-les-Bains (04) – Voir détails dans le dossier joint</b></p>		

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION \***

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT \***

<p>Capture définitive</p>	<p>Préciser la destination des animaux capturés :</p> <p>.....</p>	
<p><b>Capture temporaire</b></p>	<p>avec relâcher sur place</p>	<p><b>avec relâcher différé</b> dans des mares de compensation</p>

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : **Les adultes Crapaud calamite et les pontes seront transférés dans un seau fermé par un couvercle dès leur capture. Ils seront transportés et relâchés le jour même dans des zones non impactées par le projet.**

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : **Les individus capturés seront relâchés le jour même dans des zones non impactées par le projet.**

**Capture manuelle**

Capture avec épuisette

**Autres moyens de capture**

**Capture au filet troubleau**

Pièges

Préciser : /

Préciser : **Nasses pour les zones en eau plus profonde**

Utilisation de sources lumineuses

Préciser : /

Utilisation d'émissions sonores

Préciser : /

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : /

.....  
Suite sur papier libre

**D2. DESTRUCTION \***

Destruction des nids

Préciser : /

Destruction des oeufs

Préciser : /

**Destruction des animaux**

Par animaux prédateurs

Préciser : /

Par pièges létaux

Préciser : /

Par capture et euthanasie

Préciser : /

Par armes de chasse

Préciser : /

**Autres moyens de destruction**

X

Préciser : Voir détail dans le dossier joint

Suite sur papier libre

**D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs

Préciser : /

Utilisation d'animaux domestiques

Préciser : /

Utilisation de sources lumineuses

Préciser : /

Utilisation d'émissions sonores

Préciser : /

Utilisation de moyens pyrotechniques

Préciser : /

Utilisation d'armes de tir

Préciser : /

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \***

Formation initiale en biologie animale

X **Ingénieur écologue diplômé d'un master 2 en écologie ou membre d'une association de protection de l'environnement agréée au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement**

Formation continue en biologie animale

Préciser : .....

Autre formation

Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : **Voir détail dans le dossier joint**

ou la date : **Voir détail dans le dossier joint**

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : **Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)**

Départements : **Alpes-de-Haute-Provence (04)**

Cantons : **Digne-les-Bains-1, Digne-les-Bains-2**

Communes : **Mirabeau, Aiglun, Mallemoisson, Malijai**

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Relâcher des animaux capturés Renforcement des populations de l'espèce Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Suite sur papier libre	<b>Mesures de protection réglementaires</b> <b>X</b> Mesures contractuelles de gestion de l'espace <b>Voir détail dans le dossier joint</b>
--	---

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /  
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Voir détail dans le dossier joint**

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à .....  
le .....  
Votre signature